

L'ACHAT D'UN YACHT PAR LA BFC

Question n° 554—**M. Winch:**

1. L'économat de la BFC de Chilliwack a-t-il décidé d'acheter un yacht d'une valeur de \$35.000 avec ses propres fonds et, dans l'affirmative, qui a proposé la chose, et la proposition a-t-elle été adoptée par un vote démocratique de tous les membres?

2. Ce yacht doit-il servir aux officiers seulement ou aux militaires de tous grades?

3. Les sous-officiers et les simples soldats auront-ils la possibilité d'utiliser ce yacht?

4. Le commandant de la base a-t-il joué un rôle quelconque dans la décision d'acheter ce yacht?

5. Aurait-on pu affecter ces sommes à l'activité sociale des militaires de tous grades?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Il incombe aux Économats des Forces canadiennes (CANEX) de donner des instructions et des directives aux établissements de vente financés au moyen de fonds non publics dans les Forces canadiennes. L'achat d'un ketch de 42 pieds, à bord duquel huit personnes peuvent coucher, a d'abord été proposé par le commandant de la Base au Comité de la caisse de la Base (dont il ne fait pas partie). Après un examen approfondi de la question de la part du Comité, on a procédé au vote des membres du Comité, composé de militaires de tous grades et représentant toutes les unités de la Base. Ils ont convenu de demander à la Caisse centrale des Forces canadiennes de prêter au Comité de la caisse de la Base des Forces canadiennes de Chilliwack (C.-B.) les fonds non publics nécessaires pour acheter ce voilier, qui serait amarré à Vancouver et qui servirait aux membres du personnel de la BFC de Chilliwack, à l'occasion de leurs vacances.

2. Il est destiné aux militaires de tous grades, qui pourront s'en servir pour pratiquer les sports nautiques pendant leurs loisirs.

3. Le barème est établi de façon à permettre aux militaires subalternes de participer aux activités sur le même pied que les sous-officiers et officiers. Par exemple, si trois soldats et leurs familles décidaient de louer le ketch pendant une semaine, ils partageraient les frais également, c'est-à-dire qu'ils paieraient \$27 par famille. A l'heure actuelle, 19 hommes et 10 officiers suivent des cours d'hiver en navigation.

4. Seulement dans la mesure où il a proposé le projet au Comité de la caisse de la Base, pour étude.

5. L'achat de ce voilier ne constitue qu'une petite partie d'un vaste programme qui est financé au moyen de fonds non publics et qui est en cours d'exécution en vue de fournir des services récréatifs à la collectivité militaire de la Base des Forces canadiennes de

[L'hon. M. Richardson]

Chilliwack. L'annexe du Club des militaires subalternes, ainsi que la piscine et le rink de curling sont en voie de construction, et les travaux sont censés être achevés à la date prévue. Au cours de l'année écoulée, on a installé un club d'amateurs d'automobiles et une allée de quilles, et l'on a agrandi un salon pour les militaires de tous grades. Certaines autres installations, destinées à l'activité sociale de tous les militaires de la Base des Forces canadiennes de Chilliwack (C.-B.), en sont au stade de planification.

*LES FRAIS DE LA CARAVANE «VISAGES DU CANADA»

Question n° 557—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. A combien s'élèvent jusqu'à présent les frais payés ou non payés de la caravane appelée «Visages du Canada»?

2. Pendant combien de mois cette caravane doit-elle voyager à travers les pays d'Afrique?

3. Combien de personnes ont été engagées pour ce voyage, y compris les équipes de travail et tous autres employés?

4. Quel est le coût estimatif total de ce genre d'expédition?

[Français]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, la réponse est la suivante: 1. \$138,559.

2. Douze mois.

3. Six personnes.

4. En plus du montant déjà dépensé pour les frais d'expédition, les traitements et indemnités pour le personnel accompagnant la caravane et les frais d'exploitation, les dépenses se chiffrent à environ \$201,000.

LES IMPORTATIONS DE DDT

[Traduction]

Question n° 573—**M. Harding:**

1. Combien de livres de DDT le Canada a-t-il importées chaque année, de 1960 à 1968 inclusivement et pour la période de 1969 dont les chiffres sont connus?

2. De quels pays le Canada importe-t-il du DDT?

3. Quelle est la valeur totale de ces importations?

4. Fabrique-t-on du DDT au Canada et, dans l'affirmative, où et quelle est la quantité produite pour chacune des années précitées?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1 et 3. Voir la table ci-jointe.

2. Le DDT est importé uniquement des États-Unis d'Amérique.

4. Au cours des années écoulées de 1960 à 1968 inclusivement, aucune quantité de DDT n'a été fabriquée au Canada, il en est de même actuellement.